

,

LA CERTIFICATION DES COMPTES DES ACTEURS DE LA SPHÈRE PUBLIQUE

**UN ÉLÉMENT DE MODERNITÉ
ET DE TRANSPARENCE**

LES APPORTS DE L'INTERVENTION
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



CNCC
COMPAGNIE
NATIONALE DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES



LA **CERTIFICATION DES COMPTES** GARANTIT
LA TRANSPARENCE, LA FIABILITÉ DES COMPTES,
ET LA QUALITÉ DES PROCÉDURES FINANCIÈRES,
COMPTABLES ET DE CONTRÔLE INTERNE



1

Elle fiabilise l'**information financière** concourant ainsi à la **lisibilité des comptes et à leur appréciation par l'environnement**.

2

Elle constitue un **levier de progrès du contrôle interne** en incitant les établissements à se doter d'outils de pilotage et de contrôle plus fiables permettant une meilleure maîtrise des risques et une anticipation de l'avenir.

3

Elle renforce l'utilité et le rôle des comptes dans la détermination des stratégies et **améliore ainsi la gestion** des opérateurs.

4

Elle constitue à cet égard un **gage et un signal fort de crédibilité et de professionnalisme** vis à vis des tutelles, des corps d'audit, des financeurs et de l'ensemble des autres partenaires privés ou des investisseurs potentiels (clients, fournisseurs...).

5

C'est une **démarche de progrès** qui permet aux entités dont les comptes sont certifiés :

- de rassurer leur environnement,
- d'identifier les opportunités d'amélioration de gestion,
- d'élaborer des plans d'action adaptés, tout en offrant un instrument de comparabilité avec d'autres entités.





L'INTERVENTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES : UNE MISSION EN 6 ÉTAPES CLÉS

LES TRAVAUX PRÉALABLES À L'ARRIVÉE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ces travaux peuvent se dérouler sur plusieurs axes :

- > La fiabilisation des états financiers par la correction des écritures erronées ainsi que la documentation des travaux entrepris et la justification des soldes comptables de ces états (constitution d'un dossier de clôture)
- > Un dispositif de maîtrise des risques comptables et financiers afin de les identifier et de disposer d'un système de contrôle interne adapté visant à éviter qu'ils ne surviennent
- > La sécurisation des systèmes d'information sous l'angle de la qualité comptable (contrôles embarqués, gestion des habilitations, traçabilité des opérations, sécurité des interfaces, etc.)



« La certification des comptes doit être envisagée comme un levier pour se doter d'outils de pilotage et de contrôle plus fiables »

Président de l'Etablissement public du château, du musée et du domaine de Versailles

LES PRINCIPALES ÉTAPES DE LA MISSION

Le commissaire aux comptes articule sa mission en six grandes étapes, de l'acceptation de la mission à la certification des comptes. Une connaissance globale de l'entité doit être acquise et d'appréhender les domaines et systèmes d'information dans ses principes et ses modalités, est gouvernée par la loi de référence, le commissaire aux comptes adapte son intervention à l'environnement des entités dont il certifie les comptes.

ACCEPTATION DE LA MISSION

1

PREMIÈRE RENCONTRE AVEC LE RESPONSABLE

- > **échange et analyse** de la situation
- > appréciation de l'indépendance et des compétences sur le dossier
- > une étape utile pour les six exercices de la mission correspondant à un mandat

LETTRE DE MISSION

2

EXPLICATION SUR LES MODALITÉS D'INTERVENTION

- > **modalités adaptées** à l'entité
- > calendrier et honoraires
- > une lettre de mission obligatoire lors du premier exercice, recommandée si les conditions changent



LE COMMISSAIRE AUX COMPTES NE S'ARRÊTE PAS LÀ

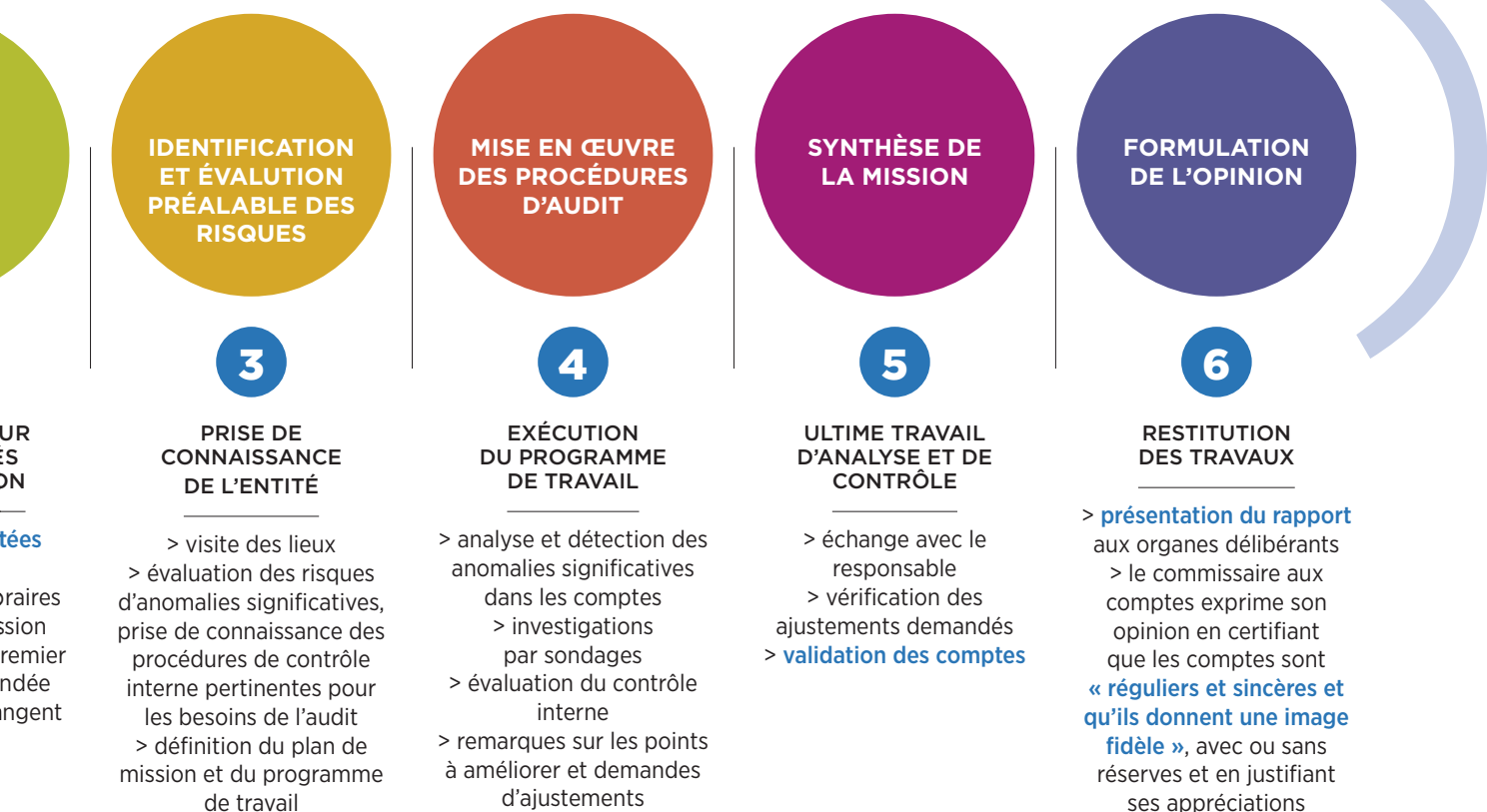
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

on de certification des comptes en
à la formulation de son opinion.
acquise afin d'orienter la mission
gnificatifs. En effet, si l'audit légal,
erné par un corpus de normes
apte sa mission aux besoins et
es comptes.



« La Cour des comptes encourage
donc le développement de la démarche
de certification des comptes des
opérateurs, et s'appuie sur les travaux
et les conclusions des commissaires aux comptes
pour effectuer ses propres diligences »

Conseiller maître à la Cour des comptes



IMMISCE PAS DANS LA GESTION



LE COMMISSAIRE AUX COMPTES, **ACTEUR DE LA CERTIFICATION** DES COMPTES DE NOMBREUSES ENTITÉS LIÉES À LA SPHÈRE PUBLIQUE



> **LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX - EPN**

La majeure partie des principaux EPN sont aujourd'hui certifiés par un commissaire aux comptes, au nombre de 180 sur l'exercice 2014. On constate une progression régulière de la qualité comptable de ces établissements et, dans la majorité des cas, une levée progressive de toutes les réserves.

> **LES UNIVERSITÉS**

Depuis la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), l'intervention du commissaire aux comptes accompagne les universités ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies.

La formulation de réserves des premières années a été un accélérateur de performance. Elle a permis aux universités d'identifier des marges de progrès et d'élaborer des plans d'action adaptés.

La certification constitue également un appui non négligeable pour le pilotage de ces entités car elle dynamise la démarche de maîtrise des risques et offre une expertise externe au profit des entités.

> **LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ - EPS**

La certification des comptes des EPS a été mise en place suite à une évolution législative (Loi HPST 21/07/2009). La certification des quelques 150 hôpitaux concernés se déploie jusqu'en 2016. 33 établissements ont été certifiés sur l'exercice 2014.

> **DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE**

> **DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ET DES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT**

> **LES ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES : QUI PEUVENT OPÉRER DANS DES DOMAINES TRÈS VARIÉS TELS QUE LE LOGEMENT SOCIAL, L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE...**

> **LES SOCIÉTÉS DÉLÉGATAIRES DE SERVICE PUBLIC**

> **LES ASSOCIATIONS PERCEVANT PLUS DE 153 K€ DE SUBVENTIONS PUBLIQUES**



LE COMMISSAIRE AUX COMPTES : CE QU'IL VOUS APPORTE



UN INTERLOCUTEUR AUPRÈS DES ÉLUS ET DES RESPONSABLES FINANCIERS

L'ÉCLAIRAGE OBJECTIF D'UN EXPERT EXTERNE À L'ENTITÉ

L'ÉVALUATION ET LA GRADUATION DES RISQUES

UNE FORCE DE PROPOSITIONS

UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE L'ENJEU COMPTABLE

« La certification des comptes des organismes de sécurité sociale procure des améliorations notables en termes de maîtrise des processus financiers, de cartographie des risques, de systèmes d'information notamment »

Directeur général de la Caisse Nationale des Allocations familiales, ancien Directeur général de la CNAMTS et de l'ARS Nord-Pas-de-Calais

« L'exercice de certification des comptes publics représente un gisement extraordinaire de transparence »

Directeur général adjoint des finances publiques

« La certification permet de valoriser l'action des services comptables souvent méconnue par nombre d'administrateurs »

Agent comptable du Grand port maritime de Bordeaux